» Voilà un ministère qui, comme l'a fort bien remarqué M. Dumay, est plus radical que ses prédécesseurs, et dès sa première rencontre sérieuse avec la Chambre, il met les radicaux en déroute et les retourne contre lui. »

De la *Lanterne* :

« Que les réactionnaires qui ont voté hier l'ordre du jour pur et simple les aient approuvées, nous n'en sommes pas surpris. Mais qu'il ne se soit pas trouvé une majorité républicaine pour flétrir ces procédés renouvelés de l'Empire, nous en sommes plus qu'étonnés ».

Du *XIXe siècle* :

« Le résultat obtenu, c'est que quatre-vingt-quinze membres de la droite ont voté pour le ministère. Sans ces quatre-vingt-quinze voix, il était renversé.

» Pécheux début pour un cabinet en majorité composé de radicaux. »

Du *Siècle* :

» MM. Pelletan et Millerand bouillonnent contre M. Dupuy. Ils ont pourtant des amis dans le cabinet. Ils s'en considéraient comme les maîtres : et voilà M. Ch. Dupuy qui s'échappe.

» Nous nous bornons à cette constatation pour le moment. »

Du *Voltaire* :

« Dans ce petit débat que les brouillons et les tapageurs ont voulu bien inutilement grossir, M. Dupuy a pris une excellente position : il s'est affirmé ministre autoritaire. Cette attitude n'est pas faite pour déplaire, ni au Parlement ni au pays. »

De la *Marseillaise* :

« Où diable a-t-on été chercher ce Dupuy duquel la vérité ne sort que maquillée d'autoritarisme ?

Il n'y a que M. Carnot pour faire de pareils choix. »

De l'*Autorité* :

« Un seul enseignement restera de cette discussion : qu'à l'avenir aucun député ne se targue de son titre, il encourrait de plein droit la relégation. »

De l'*Estafette* :

« En son langage, comme dans ses actes, M. le président du conseil a révélé l'intelligence nette, la sûreté de vues, l'énergie d'un homme de gouvernement. »

De la *Libre Parole* :

« Le président du conseil a tenu hier un bien triste langage, et la majorité qui a approuvé ses déclarations, a donné au pays un lamentable spectacle. »

Du *Radical* :

« Quand on rit d'un député désarmé frappé par un sergent, on est mûr pour un 18-Brumaire ou un 2-Décembre. »

De la *Paix* :

« Les déclarations de M. Dupuy sont rassurantes. Le pays les approuvera sans réserve. »

Création d'un Musée d'économie sociale
A PARIS

La Chambre des Députés va avoir à se prononcer sur un projet de loi déposé par le Gouvernement et qui a trait à la création d'un Musée d'économie sociale au Conservatoire des Arts et Métiers.

Ce Musée, qui *doit constituer une leçon de choses vécues, présenter des documents extraits, non de l'imagination des auteurs, mais fournis par la disposition des faits eux-mêmes, scientifiquement interroges*, ainsi que s'exprime l'exposé des motifs, tire son origine du groupe de l'économie sociale en 1889.

Il sera divisé en seize sections, savoir :

1° Rémunération du travail ;
2° Participation aux bénéfices, associations coopératives de production ;
3° Syndicats professionnels ;
4° Apprentissages ;
5° Sociétés de secours mutuels ;
6° Caisses de retraite et rentes viagères ;
7° Assurances contre les accidents et sur la vie ;
8° Caisses d'épargne ;
9° Sociétés coopératives de consommation ;
10° Sociétés coopératives de crédit ;
11° Habitations ouvrières ;
12° Cercles ouvriers, récréations et sociétés populaires ;
13° Hygiène sociale, sociétés de tempérance, protection des enfants du premier âge, précautions contre les accidents de fabrique ;
14° Institutions créées par les chefs d'exploitations en faveur de leur personnel ;
15° Grande et petite industrie, grande et petite culture ;
16° Intervention économique des pouvoirs publics.

Indépendamment de l'examen des collections, les visiteurs pourront entendre des conférences qui seront données tous les dimanches dans chacune des sections par des spécialistes. Le projet gouvernemental indique très minutieusement le *sens* dans lequel elles devront être conçues. Les orateurs devront s'attacher à enseigner la pratique des institutions dont ils s'occuperont et à en faire ressortir les avantages par l'exposé des faits précis.

La théorie ne sera invoquée que comme moyen de coordination, les conférences devant être avant tout techniques et pratiques. Enfin elles seront reliées entre elles au moyen d'un cours méthodique régulièrement donné et auquel elles devront toujours correspondre. Ce cours et ces conférences formeront donc un tout parfaitement homogène qu'il sera facile d'assimiler. Le cours aura le titre de : *Cours de technologie sociale*.

NOUVELLES DU JOUR

Les prochaines élections

Paris, 2 mai. — Le *Courrier du Soir* croit savoir qu'on a examiné dans les régions officielles, si la constitution permet de clôturer la législature à partir du 10 juin, et que l'on s'est prononcé à peu près unanimement dans le sens de l'affirmative.

L'organe officieux applaudit à cette solution. Il serait imprudent, dit-il, d'escompter une amélioration de la situation électorale en reculant jusqu'aux dernières limites les élections générales. Et il ajoute qu'au point de vue politique, il serait désirable que le pays fût consulté sur la solution à donner à plusieurs problèmes qui menacent de provoquer de graves conflits parlementaires ou qui échappent virtuellement à la compétence d'une Chambre arrivée à l'expiration de son mandat.

Enfin il ne faut pas oublier que la conversion du 4 1/2, reconnue indispensable pour faire face aux difficultés financières, ne doit pas être tranchée par des députés à la veille de comparaître devant leurs électeurs.

Le *Courrier* termine en insinuant que le gouvernement est tout disposé à tenir compte des indications que la Chambre pourrait fournir en vue d'une anticipation des élections, à l'occasion, par exemple, de la loi du renouvellement partiel.

Pour notre part, nous nous bornerons à constater que l'attitude autoritaire et cassante affichée par le président du Conseil, dans la discussion de l'interpellation Baudin, semblait bien avoir pour but d'affirmer que le ministère possède la poigne nécessaire pour présider aux élections avec autant de bonheur que qui que ce soit.

M. Constans chez M. Carnot

Paris, 2 mai. — Dans l'assez longue entrevue que M. Constans a eue avec M. Carnot, l'ancien ministre de l'intérieur a d'abord remercié le Président de la République de l'offre qui lui a été faite, par le gouvernement, pour les ambassades de Londres, Rome et Constantinople.

MM. Carnot et Constans se sont ensuite entretenus de la politique intérieure.

Les arrestations relatives à l'explosion de la rue des Bons-Enfants

Paris, 2 mai. — L'anarchiste Dutha et la fille Lemarie, arrêtés sous l'inculpation de l'explosion de la rue des Bons-Enfants ont été relaxés, leur innocence ayant été reconnue.

Découverte de cartouches de dynamite à Toulon

Toulon, 2 mai. — On vient de découvrir, dans les fosses militaires de Saint-André, quatre cartouches de dynamite enveloppées dans un morceau d'étoffe rouge portant cette mention : « Pour le vice-amiral Vigue, préfet maritime ».

Inauguration de l'Exposition de Chicago

Chicago, 2 mai. — C'est devant une foule de trois cent mille personnes que le président Cleveland a déclaré l'Exposition ouverte.

Le spectacle était très imposant.

La pluie a cessé au moment où le président des Etats-Unis toucha les boutons électriques qui donnent le branle à toutes les machines exposées.

Les agents de police, tant la foule était grande et envieuse, ont été débordés.

Les différentes parties de l'exposition étaient littéralement assiégées par les personnes qui s'en disputaient l'entrée. — Quand M. Cleveland prononça son discours, la foule se porta avec violence vers l'estrade, près de laquelle les journalistes avaient pris place. Quelques journalistes italiens et allemands craignant d'être suffoqués, ont tenté d'escalader l'estrade, mais ils ont été repoussés par la police.

Il y a eu une bagarre à la suite de laquelle deux ou trois journalistes ont été arrêtés.

Plus de 300 correspondants de journaux étrangers, dont la moitié sont anglais et allemands assistaient à l'inauguration.

La Russie et le Vatican

Saint-Pétersbourg, 3 mai. — Le czar a approuvé la nomination d'un agent diplomatique près du Saint-Siège.

La loi militaire allemande

Berlin, 2 mai. — Le centre catholique a rejeté à une très grande majorité le compromis du baron de Huene, ayant pour objet l'acceptation de la loi militaire. Le comte de Ballestre, président de ce groupe, a donné sa démission.

La révolte de Cuba

Keywest, 2 mai. — La révolte du Cuba provient du mécontentement causé par les élections de mars et les impôts excessifs.

Le général-commandant a lancé une proclamation.

Les rebelles faisant leur soumission immédiate seront graciés, les autres traités comme déserteurs.

Les rebelles se sont emparés de la route longeant la rivière Verte.

A Gibara, les ouvriers se sont joints aux rebelles.

Le régime des boissons

Paris, 2 mai. — Décidément le Sénat tient à tenir sa promesse. Aujourd'hui, la sous-commission chargée d'élaborer un projet sur la réforme des boissons a tenu une longue séance durant laquelle elle a entendu M. Gatrisse.

Le directeur des contributions indirectes a exposé les divers systèmes de la Chambre et des commissions ; il continuera demain l'étude de la question avec la commission. Cette dernière pense pouvoir présenter d'ici quelques jours un projet complet qui, d'après les bruits de couloirs, se rapprochera sensiblement de celui voté par la Chambre.

M. Constans chez M. Carnot

Paris, 2 mai. — Le *Courrier du Soir* dit que le président de la République a reçu cette après-midi M. Constans.

La guérison de Cornélius Herz

Paris, 2 mai. — On a enfin aujourd'hui des nouvelles sur Cornélius Herz, et d'une manière bien étrange.

Un détective anglais qui avait lié connaissance avec l'un de nos agents de la sûreté envoyé à Londres, a écrit à ce dernier pour lui annoncer que Cornélius Herz était aujourd'hui hors de danger, et qu'il allait beaucoup mieux qu'on ne l'avait espéré.

Un incendie à Angers

Angers, 2 mai. — Un incendie considérable a détruit les ateliers de sculpture de MM. Moisseron et André. Les maisons avoisinantes sont très endommagées. Il y plusieurs blessés.

Les grèves à Bordeaux

Bordeaux, 2 mai, midi. — Conformément à la décision prise hier soir, les maçons et tailleurs de pierres grévistes, se partageant en plusieurs groupes, ont visité ce matin tous les chantiers de construction pour engager leurs camarades à cesser leur travail.

Partout ils y ont réussi, sauf au chantier de la gare du Midi, où il ont promis de revenir en nombre.

Place Sainte-Croix, où se trouve également un chantier, deux des meneurs ont été arrêtés.

L'affaire Ahlwardt

Berlin, 2 mai. — Le Reichstag a adopté à l'unanimité la résolution proposée par la commission et portant que la proposition de M. Ahlwardt doit être considérée comme vidée. Les pièces fournies par ce dernier ne démontrent en aucune façon ses assertions.

M. Ahlwardt a annoncé qu'il publierait toutes les pièces.

Vingt mille mineurs en grève en Amérique

New-York, 2 mai. — 20,000 mineurs de l'Ohio se sont mis en grève pour obtenir une augmentation de salaire.

L'élection de Suippes

Paris, 2 mai. — Nous avons annoncé qu'il y avait ballottage dans le canton de Suippes (Marne) pour l'élection au conseil général. En réalité, M. Bourgeois (droite), qui a obtenu 1,032 voix, a été proclamé élu ; son concurrent opportuniste, M. Buirette n'en a eu que 992.

L'instruction contre Arton

Paris, 2 mai. — M. Franqueville, que son état de santé avait un moment tenu éloigné du Palais, vient de reprendre ses fonctions depuis hier.

Il continue l'instruction dirigée contre Arton et que son absence avait pendant un mois interrompue.

Un scandale

L'*Autorité* raconte d'après un correspondant de Saumur, une scène odieuse dont la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire (Vienne) aurait été le théâtre.

Mgr de Poitiers s'y rendait, il y a huit jours, pour administrer le sacrement de confirmation à 130 jeunes détenus. A son arrivée, Monseigneur, qu'un accident de voiture avait retardé, aurait été apostrophé d'ignoble façon par un nommé Brun, directeur de la colonie pénitentiaire qui, *en sacrant comme un goujat*, l'aurait mis à la porte.

Monseigneur ne bougeant pas, le polisson rentra chez lui en jetant les portes au nez de l'évêque auquel il fit de nouveau intimer l'ordre de *f... le camp* !

La scène est ignoble à ce point que nous nous refusons à y croire. C'est un scandale sans nom qui appellerait une répression exemplaire.

Le toast du grand-duc Wladimir

Le grand-duc Wladimir de Russie avant de quitter Rome a reçu d'un personnage officiel du gouvernement français un télégramme de remerciements pour le toast porté par le prince à l'ambassadrice de France au banquet du Quirinal.

Rixe entre la police et les ouvriers à Vienne

Vienne, 2 mai. — Une collision s'est produite cette nuit à Schmelzerfeld, près de Vienne, entre environ 200 ouvriers qui revenaient d'une brasserie de Huetteldorf et un détachement de police à cheval.

Les agents de la police ont invité les ouvriers à éloigner le drapeau rouge qu'ils portaient; les ouvriers ont alors jeté des pierres aux agents et en ont blessé quatre légèrement.

Plusieurs ouvriers ont été arrêtés et deux d'entre eux ont été blessés à coups de sabre.

Troubles dans les républiques américaines

New-York, 2 mai. — Les soulèvements de Cuba se sont étendus à toute la partie orientale de l'île. Toutes les troupes disponibles se concentrent dans la Vuelta-Truba.

New-York, 2 mai. — Un mouvement révolutionnaire a éclaté contre le président du Nicaragua. Des escarmouches sont signalées à Grenade et à Massaya.

La nouvelle loi militaire allemande

Berlin, 2 mai. — La *Gazette nationale* croit savoir que le chancelier de l'empire a donné son assentiment au projet de compromis Huene sur la loi militaire. On compte pour appuyer ce projet sur les voix des conservateurs, des nationaux-libéraux et aussi, avec plus de certitude que pour les propositions précédentes, sur celles d'une partie des membres du centre et des progressistes.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, commentant le retour hâtif de l'empereur à Berlin, dit : Guillaume abrège son séjour auprès du grand-duc de Bade, parce qu'il veut être à la tête de son gouvernement au moment décisif où le Reichstag aura à montrer s'il veut voter la loi militaire sous une forme garantissant l'honneur et la sécurité de la patrie.

Le *Post* dit : Les chances du compromis augmentent.

Si cependant ces espérances ne se réalisent pas, la dissolution est inévitable.

La *Gazette de la Croix* confirme que le baron Huene déposera une proposition allant beaucoup au-delà de celle de M. Bennigsen. Cette proposition accorde 53,500 recrues au lieu de 60,000, 14 batteries d'artillerie à 4 pièces au lieu de six pièces, l'établissement légal du service de deux ans.

M. Huene refuse les crédits pour les armes spéciales ainsi que pour les régiments de la frontière. Ces réductions représentent une économie de 8 millions. On assure que le comte de Caprivi a accepté ce compromis. Les conservateurs ne se prononcèrent pas définitivement; en tous cas, ils considèrent la proposition Huene comme un minimum.

Situation météorologique. — Roubaix, 3 mai. — Hauteur barométrique 763. Température : A sept heures du matin 12 degrés au-dessus de zéro. A une heure du soir 18 degrés au-dessus de zéro. A cinq heures du soir 16 degrés au-dessus de zéro.

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Grèves dans dix teintureries

Plus de 350 ouvriers teinturiers, appartenant à dix teintureries roubaisiennes, se sont mis en grève dans la journée de mercredi.

Le mouvement est parti, dès six heures du matin, de l'établissement Roussel-Debecker, rue Brézin. Les ouvriers réclamaient la journée de 10 heures, avec le salaire de 12 — ce qui ne leur a pas été accordé. Ils ont quitté le travail au nombre de 31.

Après une première tentative infructueuse chez MM. Dehaës frères, rue de l'Epeule, les grévistes ont parcouru la ville, et se sont successivement arrêtés :

Chez MM. Deguffroy et Cie, rue de Toureoing, où ils ont entraîné à leur suite, après avoir intimé l'ordre au patron de faire cesser le travail, vers sept heures, les 23 ouvriers de l'établissement;

Chez M. Paul Gombert, rue de l'Alma, où ils ont également entraîné le personnel, soit une trentaine d'ouvriers, en procédant de la même façon que chez MM. Deguffroy.

Chez MM. Mulliez et Monnet rue Lacroix : il était alors 10 heures 1/2 : à l'arrivée de la bande on a fermé la porte, mais, pour l'instant, aucun ouvrier ne les a suivis : disons cependant que, vers midi, à la suite d'une entrevue avec une délégation de grévistes, les teinturiers de cet établissement, au nombre de 80, se sont également décidés à entrer dans le mouvement; le même fait s'est d'ailleurs produit, à une heure, chez M. Dehaës, rue de l'Epeule.

Chez M. Dhelin, rue de Mouveaux, où 32 ouvriers se sont mis en grève ; chez M. Bernard, rue du Collège, où 60 ouvriers ont cessé le travail à la rentrée de une heure.

La bande, faisant toujours boule de neige, a encore provoqué l'arrêt du travail, chez MM. Deltour-Godard, rue de l'Ommelet ; Liénart, rue Lanne ; Desplanques, rue du Pile — ces trois établissements comprenant ensemble 73 ouvriers.

Le chiffre exact des grévistes est de 357.

A trois heures et demie, les grévistes ont tenu une assemblée générale à la « Paix », à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas encore les décisions qui y ont été prises.

LES AUTRES GRÈVES

La grève de l'établissement Legrand frères. — Aucune entente n'est intervenue entre MM. Legrand frères, filateurs rue Sainte-Thérèse, et leurs ouvriers. Mardi, vers deux heures, quelques ouvriers se sont présentés à l'établissement où une nouvelle entrevue a eu lieu avec les patrons; ces pourparlers n'ont pas encore abouti.

La grève de l'établissement de F. Cauchies. — Comme nous l'avons fait prévoir, les ouvriers tisserands, de l'établissement de M. F. Cauchies, boulevard Gambetta, ont tous repris le travail mardi matin.

Une grève chez MM. Réquillart et Scrive. — Mardi matin, vers dix heures, les tisserands de la maison Requillart et Scrive, au « Beau-Chêne », au nombre de 272, ont cessé le travail.

Quelques ouvriers se sont rendus au bureau du directeur dans le but de réclamer une augmentation de deux centimes au mètre sur tous les articles en cours de fabrication. Le directeur leur a déclaré qu'il ne pouvait leur donner immédiatement une réponse, et qu'il en référerait à M. Réquillart. Celui-ci, consulté, a déclaré à son tour ne pouvoir accéder aux réclamations formulées.

Les tisserands résolurent alors de se retirer, ce qu'ils firent dans l'ordre le plus parfait, et décidèrent de se réunir à une heure et demie, sur une plaine, en face de l'établissement. Dès qu'ils furent tous présents à l'endroit convenu, ils se rendirent en cortège à la coopérative « La Paix ».

Une délégation fut nommée avec mission de voir M. Réquillart au sujet du conflit.

L'entrevue eut lieu, mais elle n'a donné aucun résultat. Les délégués sont revenus vers 6 heures à « La Paix ».

La continuation de la grève, mise à l'ordre du jour a été décidée.

Gustave Nadaud et la Presse Parisienne. — La chronique parisienne n'a pas encore épuisé la série de ses souvenirs sur le regretté chansonnier roubaisien. Aujourd'hui, le *Gaulois* et le *Journal des Débats* lui consacrent des articles, l'un amusant, l'autre touchant, que nous ne pouvons pas ne pas reproduire.

Voici le principal extrait de la chronique du *Gaulois*, relative à la première visite de Gustave Nadaud aux Tuileries :

» C'est grâce à une circonstance assez piquante que Nadaud, le poète populaire et charmant, que l'on a conduit avant-hier à sa dernière demeure, devint un des artistes préférés de la Cour de Napoléon III.

» Né à Roubaix, en 1830, il appartenait à cette génération d'hommes éminents, en si grand nombre, par l'esprit et les talents, qui, ayant été élevés sur les bancs des écoles avec les Princes, fils du roi Louis-Philippe, conservèrent à la famille royale exilée le culte des sympathies et des souvenirs. Cependant, jamais Nadaud ne versa dans la politique.

» S'il eut, en tout temps, le respect de ce qu'il avait aimé, il prétendait vivre indépendamment et à sa guise, dans le double culte de l'art et de l'amitié.

» On ne saurait dire qu'il bouda l'Empire, mais se tenant à l'écart, il fallut faire violence, en quelque sorte, à sa modestie, pour l'attirer dans la sphère brillante de la cour. Ce fut dans le salon de la princesse Mathilde qu'il débuta, et bientôt l'Empereur désira l'entendre. Présenté par un familier des Tuileries, on l'invita à dîner, un soir, dans l'intimité.

» Nadaud était un timide; on le sentait interdit de se trouver d'une façon un peu improvisée en si haute compagnie.

» Personne ne possédait autant que l'Empereur le don de faire épanouir les physionomies les plus fermées. Du premier regard de ses yeux voilés, il pénétrait l'état d'âme de ses interlocuteurs. Après un accueil simple et souriant, il paraissait oublier la présence du nouveau venu, lui permettant de se reprendre et de se familiariser avec cette atmosphère un peu spéciale des palais, dont la magnificence agit toujours, quoiqu'on en ait, sur les esprits les plus libres.

» Puis, lorsque les premiers moments d'émotion étaient passés, généralement après le potage, l'Empereur, par une remarque générale, rappelait à lui l'attention de son hôte, et le fixant doucement, avec son sourire bienveillant, il lui adressait une question faite pour provoquer une réponse facile, puis deux ou trois phrases d'une amabilité directe forçaient les dernières hésitations et la glace était rompue.

» Il en fut ainsi pour Nadaud. Aussi, lorsqu'au milieu de la soirée, l'impératrice le pria de chanter, tout à fait à son aise, Nadaud se mit au piano, et plaquant quelques accords, de sa voix un peu sourde, il dit la chanson de *Pandore* avec ce charme incomparable d'expression qui n'appartenait qu'à lui.

» L'Empereur applaudit beaucoup. Mais il avait été prévenu que la chanson originale contenait un couplet que le poète avait supprimé pour ne pas donner, à cette légende du bon gendarme, un air de fronde qui n'allait pas avec sa nature aimable.

» — Lorsque Nadaud cessa de chanter, l'empereur insista pour qu'il restât au piano.

» — Monsieur Nadaud, vous passez un couplet ?

» — Mais non, Sire; la chanson finit là.

» — Pas du tout. Je sais qu'il y a encore un couplet, et, comme c'est toujours le plus beau qu'on supprime, je vous prie de le dire pour nous.

» — Sire, je n'oserai !

» — Allons ! c'est par ordre et vous ne quitterez le piano que quand vous vous serez exécuté.

» — Dispensez-m'en, Sire ! je ne pourrais pas.

» — Il est donc bien mauvais ce couplet, que vous ne voulez pas le dire ?

» — En effet, Sire. Il n'a aucune valeur. Ce n'est qu'une boutade de jeunesse.

» — Eh bien ! dites-le pour votre mortification.

» — Monsieur Nadaud nous vous en supplions, insista l'impératrice.

» — J'obéis donc.

» Et Nadaud se mit à chanter le couplet inédit avec un certain embarras qui produisit un comique inimitable :

J'ai toujours servi sans réplique
Depuis le grand Napoléon,
Louis-Philippe et la république,
Et le nouveau Napo... Léon.
Celui-là, je me remémore
M'avait fourré en prison,
Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier, vous avez raison. (*Bis*).

» L'Empereur, qui connaissait parfaitement ce couplet et avait ménagé cette petite malice, en rit de bon cœur.

» — Vous avez tort, monsieur Nadaud, de supprimer la fin. C'est le complément de la chanson. Du reste, je ne saurais trop vous remercier d'avoir immortalisé avec tant d'humeur et d'esprit une des plus belles qualités de notre armée. la discipline. Je tiens à honorer en vous un de nos plus charmants poètes français. Je veux avoir le plaisir de vous annoncer que vous êtes nommé chevalier de la Légion d'honneur.

» En effet, le décret paraissait, le lendemain, au *Moniteur*. »

Le chroniqueur du *Journal des Débats*, de son côté, passant rapidement en revue la bibliothèque du cher défunt, nous raconte en passant l'anecdote suivante :

» Un autre disparu, Eugène Pottier, figure sur les rayons de la bibliothèque. Son volume de chansons ultrasocialistes n'a rien pour attirer extérieurement l'attention, mais il a sa légende. Je veux vous la dire telle qu'on me l'a contée, elle montre bien ce qu'était le Nadaud intime que si peu de gens ont connu.

» Pottier était une sorte de sectaire, vieux, infirme, las, aigri par une suite imméritée de revers. Dans le grenier où il vivait avec trois sous de lait par jour, il épanchait ses amertumes contre la société en couplets révolutionnaires qu'il allait offrir aux journaux écarlates, mais que ceux-ci refusaient régulièrement d'insérer.

» Un jour, il n'y a pas très longtemps encore, la Lice chansonnière ouvrit un concours : on lui envoya trois cents pièces parmi lesquelles l'une rallia tous les suffrages des juges. C'était intitulé : *Chacun fit de son métier*. Deux croque-morts échangeaient, sur ce motif, leur philosophie des choses du bas monde. L'auteur, ainsi que le révéla l'ouverture de l'enveloppe cachetée, s'appelait Eugène Pottier.

» — Pottier ! Pottier ? dit Nadaud qui assistait au jugement, est-ce que par hasard ce ne serait pas un brave garçon, solide gaillard et déjà chansonnier, avec qui j'étais fort lié avant la révolution de 1848 ? Il avait composé une chose très réussie : *la Propagande des chansons*. Je croyais cependant qu'il avait été tué aux journées de juin. Invitons toujours le lauréat au prochain banquet de la Lice, je verrai bien si c'est mon ancien camarade.

» Au jour fixé, on annonça Pottier. Nadaud voyant apparaître un petit vieux ridé, chauve, l'échine courbée par la misère, hocha tristement la tête et glissa à l'oreille de Chébroux :

» — Hélas ! ce n'est pas lui !

» Mais Chebroux avait son idée. Au dessert il s'approcha du bonhomme et lui dit :

» Connaissez-vous *la Propagande des chansons* ?

» La figure du vieillard s'illumina. Ses petits yeux sans cils pétillèrent et il répondit.

» Oui ! C'est un enfant que je ne songe pas à nier.

» — Eh bien, vous allez nous chanter tout à l'heure la *Propagande*.

» Pottier se leva et de sa voix chevrotante attaqua le premier couplet.

» A peine avait il commencé que Nadaud stupéfait s'écria :

» — Mais c'est lui ! C'est bien lui !...

» Et renversant les chaises, escaladant les obstacles, il alla se jeter dans les bras de son ancien camarade.

» Chebroux avait trouvé la scène à faire. Cette effusion de deux sexagénaires qui avaient eu une destinée si différente et suivi une voie si opposée fut tellement touchante que les convives de la Lice en avaient les larmes aux yeux,

» Le lendemain, Nadaud était dans le grenier de son ami :

» — Tu ne peux pas végéter comme cela, il faut prendre une résolution. Veux-tu que j'ouvre une souscription parmi les confrères, ou veux-tu que je fasse publier tes œuvres ? Si le livre se vend, cela te procurera quelques ressources, mais le premier moyen me semble plus pratique.

» Pottier répondit :

» Que je meure de faim, mais que mes chansons paraissent !

» Les chansons parurent et Pottier ne mourut pas de faim, grâce à quelques billets bleus que Nadaud déposa sur la table de la mansarde, en attendant la vente du volume. C'était un prêt, disait-il.

» De cela, jamais Nadaud n'a parlé. »

Dernier écho de la fête du Premier Mai. — La Commission chargée de répartir les primes pour les illuminations de la soirée du premier Mai, était composée comme suit : MM. Emile et Victor Poulain, conseillers municipaux, Devernay, chef de bureau.

Dix-sept demandes avaient été adressées à l'Administration municipale.

Les primes ont été décernées comme suit : Première prime, 20 francs, chambres syndicales des peintres, des ourdisseurs et des chansonniers roubaisiens, Grande Rue, 93, chez M. Louis Catrice. Deuxième prime, 15 francs, syndicat des fileurs et rattacheurs, rue d'Alma, chez M. Achille Lepers. Troisième prime, 10 francs, M. Henri Seynave, cabarelier, rue de Lannoy, 245. Onze primes de 5 fr. ont été attribuées à divers concurrents.

Mardi à midi et demie a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le tirage de la prime de 30 francs allouée aux sociétés qui ont participé aux concerts et à la fête de gymnastique. Cette prime a été attribuée à l'« Union des Trompettes ».

Le voyage du ballon, parti lundi, à 5 heures, de la Grand'Place, a duré une bonne heure. Ainsi que nous l'avons dit, l'aérostat est parti dans la direction de Lannoy, puis il a passé au-dessus de Tourcoing et de Mouscron : poursuivant sa route, il a traversé l'Escaut, entre Tournai et Antoing.

M. Browaeys avait pris des dispositions pour des cendre à Pottes, près de Celles, et déjà le ballon n'était plus qu'à 150 mètres environ du sol, quand l'aéronaute, en présence de la foule immense qui était accourue, craignit des accidents et jeta du lest.

On remonta ainsi à 4,600 mètres — altitude à laquelle, comme bien on pense, les voyageurs grelottèrent.

Dix minutes plus tard, à six heures un quart, le ballon atterrissait à Ellezelles (Hainaut), au hameau du Campenaire, où les voyageurs séjournèrent jusqu'à ce matin et reçurent la plus cordiale et la plus franche hospitalité.

Le Départ des Gendarmes. — Les gendarmes au nombre de vingt, qui étaient arrivés à Roubaix en vue de la manifestation du 1er mai, ont quitté la ville, mardi après-midi, rejoignant leurs brigades respectives.

Une tentative de suicide. — Dans la soirée de mardi, vers huit heures, les agents de service au poste du pont Morel étaient avertis qu'un homme s'était jeté dans le canal, en face de la rue Turgot. Il s'agissait effectivement d'un tisserand, Désiré D..., habitant la rue du Turgot, qui avait commis cet acte sous l'influence de l'ivresse.

Heureusement pour lui, Désiré D... fut presque immédiatement retiré de l'eau par un trieur habitant la rue du Fontenoy, M. Henri D..., et reconduit en son domicile par l'agent Corman.

Il déclara à ce dernier qu'il avait voulu en finir avec la vie parce que son père ne voulait plus le recevoir chez lui, en raison de sa mauvaise conduite.

M. le commissaire du quatrième arrondissement a été avisé.

Une rixe entre trieurs rue du Curoir. — Mardi un peu après cinq heures, la police était informée que des ouvriers trieurs de la maison Henri Watine, rue du Curoir, se battaient à l'estaminet du « Bon rattacheur ». Des agents s'y rendirent immédiatement; deux individus furent arrêtés et conduits au poste central. M. Broigne, commissaire de police du deuxième arrondissement, averti de la bagarre, ouvrit immédiatement une enquête. Voici ce qui s'était passé :

Chez les ouvriers trieurs, il est d'usage que, le lendemain des dimanches et jours de fête, le travail cesse à cinq heures; néanmoins, la journée leur est payée complètement. Mardi matin, quelques trieurs manifestèrent le désir que cette coutume fut suivie, le lendemain du premier mai.

Le chef-trieur déclara qu'on travaillerait jusqu'à sept heures, comme les autres jours, mais qu'un quart de jour supplémentaire leur serait payé. Ces paroles furent accueillies froidement.

Vers trois heures de l'après-midi, le chef trieur fut informé qu'une dizaine d'ouvriers cesseraient le travail à cinq heures; de nouveau, il répéta ses déclarations du matin, en ajoutant que ceux qui ne voulaient pas se conformer à cette décision pouvaient passer au bureau, où leur compte leur serait réglé.

Immédiatement, onze ouvriers quittèrent le travail, et se rendirent au « Bon Rattacheur ». A cinq heures, quand leurs camarades vinrent à cet établissement pour y prendre le repas du « goûter », une discussion surgit, au cours de laquelle les coups de poing tombèrent comme grêle. Une homme de peine, attaché à la maison Watine, reçut dans la bagarre un violent coup de poing sur la lèvre supérieure. Grâce à cette lutte, la reprise du travail n'est pas lieu à 5 heures et demie.

M. Broigne, après avoir complété son enquête sur place, se rendit au poste central, où il ordonna de conduire les deux individus arrêtés en son commissariat. Là, l'interrogatoire des inculpés fut continué jusqu'à 7 heures. L'homme de peine fut confronté avec un sieur Louis Parent ; ce dernier reconnut avoir frappé.

Au moment où le plaignant sortait du bureau de police, il reconnut un sieur Bauduin, qui, dans la mêlée, l'avait également frappé ; il vint en informer le magistrat, qui donna ordre de l'arrêter et de l'écrouer au dépôt.

Deux autres arrestations ont été opérées : ce sont celles des sieurs Masurel et Alexandre.

M. Broigne, commissaire de police, continue activement l'enquête relative à cette affaire.

Une affaire embrouillée. — Mardi matin, vers neuf heures, une marchande d'étoffes habitant Courtrai, Mme Decock, se trouvait à Roubaix dans le but d'opérer certaine achats. Cette dame possédait une somme de 170 francs en pièces de cinq francs. Elle se rendit d'abord chez M. Pollet, rue de la Redoute, et fut introduite dans un magasin où se trouvait une autre marchande d'Iseghem.

Mme Decock, qui tenait son argent en main, dans une bourse, le déposa sur une table, et l'oublia à son départ. Au moment de prendre le train, elle s'aperçut de son oubli et retourna chez le fabricant. En dépit de beaucoup de recherches, on ne put découvrir la bourse en question. La marchande d'Iseghem qui se trouvait encore dans le magasin, ne put de son côté fournir aucun renseignement sur cette disparition. Mais Mme Decock prétendit que la voleuse ne pouvait être autre que cette femme, et alla se plaindre à un agent qui conduisit la marchande au commissariat du 2e arrondissement.

La personne soupçonnée nia énergiquement. On la fouilla et l'on trouva en sa possession, une somme de 150 francs en pièces de cinq francs.

La marchande, après cette découverte, déclara qu'elle était venue à Roubaix avec une somme de 400 francs.

Le commissaire la fit néanmoins écrouer et ouvrit une enquête, mais, n'ayant pu obtenir de preuve suffisante, sur le fait, la dame fut mise en liberté provisoire.

Une lâche agression. — Lundi soir, vers dix heures et demie, MM. Henri Deroo et Charles Vanhoute, domestiques, habitant tous deux, rue d'Iéna, 3, retournaient tranquillement chez eux.

En face de la Banque de France, ils voient cinq individus qui se battaient. Un des combattants, Désiré Portemans, âgé de 21 ans, ouvrier dégorgeur, demeurant rue de Tourcoing, cité Saint-Louis, se détachant du groupe, vint droit vers M. Vanhoute, et l'injuria.

M. Vanhoute ne répondit guère, mais Portemans, rendu de plus en plus furieux par cette silencieuse attitude, le poursuivit jusqu'à la rue Duflot. Là, il le terrassa, et lui donna des coups de pieds sur la figure et sur tout le corps. M. Deroo, en voulant s'interposer, reçut de Portemans un coup de pied sur l'œil gauche.

Tous deux, tant bien que mal, purent regagner leur domicile, la figure et les vêtements couverts de sang.

Mardi matin, M. Vanhoute, qui se sentait dans l'impossibilité de se rendre à son travail, fit appeler M. le docteur Delattre qui lui prodigua ses soins.

Une plainte fut déposée entre les mains de M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, qui ouvrit aussitôt une enquête.

L'agresseur fut appelé devant le magistrat qui le maintint en état d'arrestation, en attendant son transfert au parquet de Lille, mercredi matin.

Un accident rue du Pile. — Un ouvrier journalier, M. Louis Destombes, âgé de 37 ans, demeurant rue du Pile, cour Bonte, 8, a fait une chute si malheureuse, lundi matin, sur le bord du trottoir de son habitation, qu'il s'est fait une entorse très grave au pied gauche. Des voisins le relevèrent et le transportèrent chez lui. Après avoir reçu les soins du docteur Lepoutre, M. Destombes a été admis mardi matin à l'Hôtel-Dieu.

Un accident rue du Pellart. — Mardi matin, vers 7 heures, un ouvrier de la maison Cogel Lotar, rue Pellart, disposait une table sur des tréteaux, quand celle-ci bascula. L'ouvrier, M. Edouard Dewalle, en voulant la retenir, tomba et se démit l'épaule droite.

M. le docteur Prouvost, lui fit un pansement sommaire, après quoi, M. Dewalle put retourner seul chez lui.

Une scène de ménage. — Dans la journée de mardi, vers midi et demi, les agents de service au poste du pont Morel étaient requis par une dame Rosalie D... La pauvre femme se plaignait que son mari avait jeté ses enfants à la porte et l'avait elle-même mordue au pouce. La police se rendit rue de la Guinguette, où demeure le ménage, prit le nom du mari et fit rentrer les enfants.

Un ex-exalté. — Dans la soirée de lundi, vers neuf heures, un Tourquennois, du nom de Dewinter, se trouvait dans un estaminet de la rue Labruyère, tenu par Mme L. Sous l'inculpation de l'ivresse, le quidam insulta les clients, puis, ouvrant un couteau-poignard très effilé il menaça d'en frapper quiconque l'approcherait. La police, avertie, découvrit notre homme dans un autre estaminet de la même rue, où il continuait ses menaces de mort. On l'arrêta et on le conduisit au poste de police du 4e arrondissement, où, mardi matin, il fut confronté avec des témoins qui l'ont reconnu. Il sera conduit aujourd'hui mercredi à Lille.

Un acte de brutalité. — Au cours d'une discussion, mardi soir, un domestique nommé Casimir A... et habitant rue de l'Epeule, s'est permis de donner un violent coup de pied dans le bas-ventre à une femme Marie D..., demeurant